

*[Text]*

not going to change the act or the bill before we go clause by clause.

I would suggest that if there is debate required, or if there are amendments required by the other side, the time to do it is at the report stage, not now in the committee. I think we have to consider the bill before us, not the agreement. No agreement is going to satisfy all sides. That is why there is an agreement. That is why everybody involved has to sign it in order to be forced to follow it.

In my estimation, it is useless now for us to pursue this and in reality try to go back to amend the agreement at this stage. That agreement is between the Crown and SNC.

**Mr. Hovdebo:** My understanding of what we are doing here, of the legislation we are trying to do, is that we can present amendments at any time. That is an alternative. We could have gone through and presented the amendments for each of the clauses during this particular debate. We can still do so. We can still do that in each case.

To me, it is much more productive to sit here and in the end have this kind of amendment agreed to around the table, and by the government. Then it will appear at the report stage, or even now, if the minister wishes. The report stage then becomes a matter of form, if we agree to it. That was the reason for the establishment of the legislative committees, so that we could bring in the best possible bill.

We can go to these four or five places where there are amendments, write the amendments out, bring it in, and then we will debate the amendments if you want us to. But if we can come to some kind of agreement on these before that stage, then we will have saved ourselves a lot of time and we will have something we are all satisfied with.

We have for instance one area we have not touched: the mobility rights the union asked us about when they appeared before us the other day; the possibility of transfer back into the civil service over a period of time.

**Mr. Bradley:** I want to address that precise point, Mr. Chairman. By tradition, when the legislative committee has set up and comes to examining clause by clause, there is a short general discussion with the Minister to clarify some points before going clause by clause in amendments, if required. That short discussion has now become an hour and a half rather than 15 minutes. So be it.

By now we should know on all sides whether or not we are going to support the clauses or move amendments. So I would suggest, Mr. Chairman, that we go ahead clause by clause. If members of the opposition choose to move amendments, so be it; let us get them on the floor and resolve them.

*[Translation]*

un débat où chacun a ses positions, ce qui ne changera ni la loi ni le projet de loi avant que nous ne passions à l'étude article par article.

S'il faut absolument qu'il y ait débat ou si les autres parties exigent qu'il y ait des amendements, il faudrait le faire à l'étape du rapport et non pas pendant la séance du Comité. Je crois qu'il nous faut étudier le projet de loi dont nous sommes saisis, et non pas ce fameux accord. Aucun accord ne satisfera toutes les parties. C'est d'ailleurs pour cela que les accords existent. C'est pour cela que toutes les parties à l'accord doivent le signer pour s'engager à le respecter.

A mon avis, il est maintenant inutile pour nous de poursuivre dans cette veine pour essayer, à toutes fins utiles, d'effectuer un retour en arrière pour aller modifier cet accord. Les parties à cet accord sont la Couronne et le groupe SNC.

**M. Hovdebo:** Si j'ai bien compris ce que nous faisons ici en étudiant ce projet de loi, je crois bien que nous pouvons proposer des amendements n'importe quand. C'est une solution. Nous aurions pu l'étudier et proposer des amendements au fur et à mesure pour chaque article. Nous pouvons encore le faire. Nous pouvons le faire dans tous les cas.

A mon avis, c'est beaucoup plus utile pour nous tous de rester autour de cette table et de se mettre d'accord sur le genre d'amendements que nous envisageons et qu'envisage aussi le gouvernement. Ensuite, cela paraîtra à l'étape du rapport ou même maintenant si le ministre le désire. Quant à l'étape du rapport, on le fait pour la forme, si nous sommes tous d'accord. C'est pour cette raison que les comités législatifs ont été créés, afin que nous puissions présenter à la Chambre le meilleur projet de loi possible.

Nous pouvons donc étudier plus précisément ces quatre ou cinq points qui nous préoccupent, rédiger les amendements qu'il faut, les proposer et ensuite en débattre, si c'est ce que vous voulez. Mais si nous pouvons en arriver à une sorte d'entente avant cette étape, nous aurons alors réussi à nous économiser à tous énormément de temps et nous aurons un produit dont nous serons tous satisfaits.

Par exemple, il y a un domaine que nous n'avons pas encore touché: les droits concernant la mobilité que le syndicat a soulevés lors de sa comparution l'autre jour; la possibilité de réintégrer la Fonction publique pendant une certaine période de temps.

**M. Bradley:** Je voulais justement parler de ce point précis, monsieur le président. Traditionnellement, lorsque le Comité législatif en arrive à l'étude article par article, il y a un court débat d'ordre général avec le ministre pour éclaircir certains points avant de passer aux amendements que l'on propose à chaque article, si c'est nécessaire. Ce bref débat s'est maintenant transformé en discussion d'une heure et demie plutôt que de durer un quart d'heure seulement. Qu'il en soit ainsi.

Mais à l'heure qu'il est, nous devrions tous savoir, quelle que soit notre allégeance politique, si nous allons ou non voter en faveur des articles ou proposer des amendements. Je proposerais donc, monsieur le président, que nous passions à l'étude article par article. Si les députés de l'Opposition veulent nous